



Audrey PULVAR, Présidente de la Fondation pour la Nature et l'Homme



Audrey PULVAR est née en Martinique le 21/02/1972. Elle commence sa carrière à Paris en 1992 en presse professionnelle, tout en achevant sa formation à L'École Supérieure de Journalisme de Paris, dont elle sort major de promotion en 1994. Journaliste Reporter d'Images, de 1994 à 1997 en Martinique, elle devient Rédactrice en Chef puis directrice de l'Information de la chaîne Antilles Télévision en 1997. Et ce jusqu'en 2002.

De retour à Paris en 2002, Audrey PULVAR a collaboré, jusqu'en 2017, essentiellement en tant que journaliste politique et/ou à des fonctions d'encadrement, à une quinzaine de médias nationaux français en radio, télévision et presse écrite, dont France 3, France 2, France Inter, ou encore le groupe Canal Plus et le journal Les Inrockuptibles.

Le 28 juin 2017, elle a été élue présidente de la Fondation pour la Nature et l'Homme, ex-fondation Nicolas Hulot.

- Pourquoi avoir accepté de participer aux EGPP 2018 ?

La transition écologique a besoin d'une impulsion forte au niveau législatif et gouvernemental, mais sa mise en application dans les territoires ne se décrète pas, elle se construit au quotidien entre les acteurs locaux. C'est notamment le cas des projets alimentaires - notamment autour de la restauration collective - ou encore de productions locales d'énergie. C'est pour que la Fondation pour la Nature et l'Homme apporte sa pierre à cette construction que j'ai accepté avec plaisir de participer aux EGPP 2018.

- Quelle plus-value des Territoires de projets Pays dans la transition écologique et énergétique ?

La transition ne sera possible que si chaque territoire parvient à (ré)concilier économie et écologie. Or les politiques locales et les projets sur le terrain sont encore trop souvent menés de manière sectorielle, pouvant ainsi se révéler non complémentaires voire contradictoires ! On peut citer l'exemple du développement de zones d'activité économique aux dépens de la préservation des terres agricoles pourtant essentielles pour nourrir la population qui y travaille. Les Territoires de projets (tels que les Plan Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) ou les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)) sont en mesure d'apporter une cohérence sans laquelle la mise en œuvre de la transition écologique territoriale risque de se révéler désordonnée et peu efficace.